

Séance du 15 décembre 2020

PROCES-VERBAL SOMMAIRE

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Castel Park à Surgères en séance ordinaire, sous la présidence de Jean GORIOUX et de Madame Catherine DESPREZ, 1 ^{ère} Vice-Présidente à partir de la délibération n°2020-12-14
En exercice	Présents	Votants	
50	42 Puis 41	47 Puis 46	
Présents / Membres titulaires :			
MM. Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ – Christian BRUNIER (a reçu pouvoir de Madame Danielle BALLANGER) – Raymond DESILLE – Micheline BERNARD – Walter GARCIA – Gilles GAY (a reçu pouvoir de Madame Marie-France MORANT) – Pascal TARDY – Christophe RAULT – Didier BARREAU – Pascale GRIS – Anne-Sophie DESCAMPS – Barbara GAUTIER-SERUS – François PELLETIER (a reçu pouvoir de Monsieur Joël LALOYUAUX) – Olivier DENECHAUD – Baptiste PAIN – Florence VILLAIN – Eric BERNARDIN – Philippe PISSOT (a reçu pouvoir de Madame Angélique PEINTRE) – Alisson CURTY – Eric GUINOISEAU – Isabelle DECOURT – Philippe BARITEAU – Jean-Michel SOUSSIN – Emmanuel NICOLAS – Christelle GRASSO – Steve GABET – David CHAMARD – Matthieu CADOT – Pascale BERTEAU – Bruno CALMONT – Philippe BODET – Martine LLEU – Marylise BOCHE – Sylvie PLAIRE – Jean-Yves ROUSSEAU (a reçu pouvoir de Monsieur Jean-Pierre SECQ) – Laurent ROUFFET – Frédérique RAGOT – Didier TOUVRON – Thierry PILLAUD.			
Présent / Membre suppléant :			Mme Françoise DURRIEU – M. Yannick BODAN
Absents non représentés :			MM Stéphane AUGÉ, Younes BIAR et Thierry BLASZEZYK
Etaient invités et présents :			Monsieur ARSICAUD (trésorier)
Egalement présents à la réunion :			Mesdames. Christelle LAFAYE-PELLEFIGUE, Cécile PHILIPPOT, Camille VILLARD, Céline LEGER, Gaëlle ZIMMER, Lydia JADOT et Isabelle DESCHAMPS Messieurs Cédric BOIZEAU, Willy BERTHOME et Guillaume BRIVIO
Secrétaire de séance : Monsieur Philippe BODET			<p align="center">Affichage du procès-verbal en date du : 15 décembre 2020 18 DEC. 2020</p> <p align="center">Le Président, Jean GORIOUX</p>
Convocation envoyée le : 9 décembre 2020			
Affichage de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) le : 9 décembre 2020			

Ordre du jour :

1. ADMINISTRATION GENERALE

- 1.1 Communauté de Communes Aunis Sud – Adoption du règlement intérieur
- 1.2 Vidéo protection du secteur de la gare SNCF et de la Zone Industrielle Ouest – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 2.1 Union des Artisans, Commerçants et Industriels de Surgères (UACIS) – Demande de subvention
- 2.2 Droit de Prémption Urbain - Déclaration d'Intention d'Aliéner 20U0010
- 2.3 Parc d'Activités de La Perche - Surgères – Vente d'un terrain

3. TOURISME

- 3.1 Convention de partenariat avec Charentes-Tourisme dans le cadre du dispositif ACT (Accompagner Collectivement le Tourisme)

4. CULTURE

- 4.1 Centre Culturel Le Palace – Mise en place d'une convention d'objectifs et de mise à disposition de locaux, d'équipements et de matériels divers
- 4.2 Volet culture - Subventions 2020 – Régularisation
- 4.3 Conservatoire de musique à rayonnement intercommunal - Fixation des tarifs d'entrées des spectacles

5. SPORT

- 5.1 Vac'en Sports 2021 – Tarification des activités et modification des règlements intérieurs

6. FINANCES

- 6.1 Budget principal – Décision Modificative n°3

7. ENFANCE-JEUNESSE – FAMILLE ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

- 7.1 Subventions 2020 allouées aux structures partenaires – Révision et soldes

8. ENVIRONNEMENT

- 8.1 Lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles et les espèces végétales aquatiques envahissantes – Participation 2020 à verser au syndicat mixte de coordination hydraulique du nord Aunis (SYHNA)
- 8.2 Projet éolien sur Saint Georges du Bois et Benon – Avis du conseil communautaire dans le cadre de l'enquête publique

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Communauté de Communes Aunis Sud – Adoption du règlement intérieur

(Délibération n°2020-12-01)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

- donne acte au rapporteur des explications,
- adopte le règlement intérieur de la Communauté de Communes Aunis Sud dont le projet a été envoyé aux membres du Conseil communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour,
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

1.2 Vidéo protection du secteur de la gare SNCF et de la Zone Industrielle Ouest – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

(Délibération n°2020-12-02)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Approuve le principe de la délégation de maîtrise d'ouvrage à la Commune de Surgères pour l'implantation d'un système de vidéo-protection sur les secteurs de la gare et de la Zone d'activité Ouest,
- Approuve la convention dont le projet a été envoyé aux membres du Conseil à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2.1 Union des Artisans, Commerçants et Industriels de Surgères (UACIS) – Demande de subvention

(Délibération n°2020-12-03)

Sur proposition de **Monsieur Walter GARCIA**, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 300 € à l'Union des Artisans, Commerçants et Industriels de Surgères et environs (UACIS),
- Rappelle que des crédits ont été inscrits au budget primitif 2020,

- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président en charge du Développement Economique à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.2 Droit de Préemption Urbain - Déclaration d'Intention d'Aliéner 20U0010

(Délibération n°2020-12-04)

Sur proposition de **Monsieur Walter GARCIA**, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

- donne acte au rapporteur des explications,
- décide de renoncer à l'exercice de son droit de préemption urbain sur le bien d'une superficie totale de 71 a 55 ca, sis rue des Franches au THOU (17290), cadastré section X n° 277,
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif et technique de la présente délibération.

2.3 Parc d'Activités de La Perche - Surgères – Vente d'un terrain

(Délibération n°2020-12-05)

Sur proposition de **Monsieur Walter GARCIA**, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Autorise Monsieur le Président à signer un avant contrat de vente et/ou un contrat de vente avec Monsieur et Madame ALEIXANDRE, ou avec toute société de crédit-bail de leur choix, ou avec toute autre personne morale représentée par ces personnes, pour un terrain cadastré section ZR n°123 (10 203 m²), n°186 (13 859 m²) et n°22 pour partie (3 940 m²), soit un ensemble foncier d'une superficie d'environ 28 002 m², sis sur le Parc d'activités économiques de La Perche à Surgères, au prix de 16,00 € H.T. le m², soit 448 032,00 € H.T. et 537 638,40 € T.T.C.,
- Dit que le prix ainsi fixé est taxé sur la valeur ajoutée (T.V.A.) incluse au taux actuellement en vigueur. En cas de modification de ce taux, le prix sera majoré ou minoré en fonction de sa variation,
- Dit que si un avant contrat de vente est nécessaire il sera signé devant notaire, et qu'il déterminera notamment la date butoir pour la signature du contrat de vente du terrain après la levée des clauses suspensives,
- Dit que le contrat de vente sera signé devant notaire,
- Joint à la présente délibération l'estimation du service local des Domaines et le projet de plan de division de la parcelle cadastrée section ZR n°22 établi par un géomètre-expert,
- Dit qu'une fois le bornage réalisé, si la surface totale du terrain à céder vient à être inférieure ou supérieure à la surface totale indiquée ci-avant, il conviendra d'ajuster en conséquence le nouveau montant total en H.T. et en T.T.C. de la vente au moment de la signature de l'avant contrat et/ou du contrat de vente,
- Dit que l'ensemble des frais sera à la charge de l'acquéreur,

- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président en charge du Développement Economique à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

3. TOURISME

3.1 Convention de partenariat avec Charentes-Tourisme dans le cadre du dispositif ACT (Accompagner Collectivement le Tourisme)

(Délibération n°2020-12-06)

Sur proposition de **Madame Barbara GAUTIER-SERUS**, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Décide de la participation de la Communauté de Communes Aunis Sud au dispositif ACT initié par Charentes-Tourisme afin de soutenir les professionnels du tourisme de son territoire de la Communauté de Communes Aunis Sud,
- Approuve la convention de partenariat ci-annexée dont le projet a été envoyé aux membres du Conseil à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour,
- Autorise le Président à signer une convention de partenariat avec Charentes Tourisme pour arrêter les modalités de mise en œuvre de ce partenariat ainsi que les avenants afférents,
- Engage la somme de 2 000 euros au titre de ce dispositif,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

4. CULTURE

4.1 Centre Culturel Le Palace – Mise en place d'une convention d'objectifs et de mise à disposition de locaux, d'équipements et de matériels divers

(Délibération n°2020-12-07)

Sur proposition de **Madame Catherine DESPREZ**, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de mise à disposition des locaux, dont une copie a été adressée à tous les membres du Conseil Communautaire à l'appui de la convocation à la présente réunion, avec l'Espace Culturel le Palace,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif technique et financier de la présente délibération.

4.2 Volet culture - Subventions 2020 – Régularisation

(Délibération n°2020-12-08)

Sur proposition de **Madame Catherine DESPREZ**, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Décide d'annuler la subvention allouée par la Communauté de Communes Aunis Sud, au titre de l'année 2020, à l'Harmonie de Surgères,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif technique et financier de la présente délibération.

4.3 Conservatoire de musique à rayonnement intercommunal - Fixation des tarifs d'entrées des spectacles

(Délibération n°2020-12-09)

Sur proposition de **Madame Catherine DESPREZ**, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Décide de la catégorie suivante pour l'action culturelle 2021 :
Le concert « Cycle & Sound » du 6 juin 2021
Concerts classés en catégorie D :
*Tarif unique : 5 €
*Gratuit pour les moins de 16 ans,
*Gratuit pour les élèves du conservatoire de musique à rayonnement intercommunal ainsi que pour les élèves de l'Ecole de Musique de la Petite Aunis (EMPA), sur présentation de leur carte.
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

5. SPORT

5.1 Vac'en Sports 2021 – Tarification des activités et modification des règlements intérieurs

(Délibération n°2020-12-10)

Sur proposition de **Monsieur Gilles GAY**, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Décide des tarifs à appliquer aux familles pour l'activité Vac'en sports 2021 avec la répartition suivante :

Vacances d'hiver 2021 : 2 semaines de fonctionnement – tarif par semaine (5 jours)

TARIFS vacances d'hiver	
Tranches de tarification	Tarifs 2021
Quotient Familial ≤ 660	38.00 €
Quotient Familial de 661 à 760	46.00 €
Bénéficiaire Allocation de Rentrée Scolaire	60.00 €
Quotient familial ≥ 761	75.00 €
Résident hors territoire communautaire	97.00 €

Vacances de Printemps 2021 : 1 semaine de fonctionnement – tarif à la semaine (5 jours)

TARIFS vacances de Printemps	
Tranches de tarification	Tarif séjour 2021 Meschers (17)
Quotient Familial ≤ 660	150.00 €
Quotient Familial de 661 à 760	174.00 €
Bénéficiaire Allocation de Rentrée Scolaire	202.00 €
Quotient familial ≥761	239.00 €
Résident hors territoire communautaire	288.00 €

Vacances d'été 2021 : 4 semaines de fonctionnement – tarif par semaine (5 jours)

tranches de tarification	tarifs 2021	
	Sans nuitée	Avec nuitée
Quotient Familial ≤660	66.00 €	73.00 €
Quotient Familial de 661 à 760	74.00 €	82.00 €
Bénéficiaire Allocation rentrée scolaire	88.00 €	95.00€
Quotient familial ≥761	98.00 €	107.00 €
Résident hors territoire communautaire	122.00 €	131.00 €

- Décide que la pré-inscription en ligne sera d'abord ouverte aux enfants habitant le territoire de la CdC Aunis Sud pendant les 2 premiers jours puis sera ouverte à tous,
- Décide de ne pas procéder à une nouvelle délibération tant que la tarification et les règlements intérieurs "Vac en sport" ne seront pas modifiés,
- Décide de valider les modifications des règlements intérieurs "Vac en sport" hiver, printemps, et dont les projets ont été adressés aux membres du conseil Communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour,
- Autorise le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

6. FINANCES

6.1 Budget principal – Décision Modificative n°3

(Délibération n°2020-12-11)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve les modifications du budget primitif 2020 du budget principal de la Communauté de Communes Aunis Sud ci-dessous détaillées :

Chapitre	Fonction	Section de fonctionnement	Montants		Equilibre section
		Libellé	diminué	augmenté	
		Dépenses			
011	831	Charges à caractère général		8 600,00 €	
65	831	Autres charges de gestion courante	8 600,00 €		
65 - 6574	40	Autres charges de gestion courante - Subventions		17 505,00 €	
65 - 6574	95	Autres charges de gestion courante - Subventions	10 250,00 €		
65	020	Autres charges de gestion courante	7 255,00 €		
014	01	Atténuations de recettes		200,00 €	
014	831	Atténuations de recettes		500,00 €	
		TOTAL	26 105,00 €	26 805,00 €	700,00 €
		Recettes	diminué	augmenté	
73	01	Impôts et taxes		700,00 €	
		TOTAL	0,00 €	700,00 €	700,00 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

7. ENFANCE-JEUNESSE FAMILLE ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

7.1 Subventions 2020 allouées aux structures partenaires – Révision et soldes

(Délibération n°2020-12-12)

Sur proposition de **Madame Pascale GRIS**, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Décide d'arrêter comme suit les montants des subventions allouées par la Communauté de Communes Aunis Sud, au titre du mois de décembre 2020, pour le l'Enfance, Jeunesse, Famille comme suit :
 - o UDAF 2 000 euros
 - o Association les bambins d'Aunis
 - 2 000 euros au titre du Lieu d'Accueil Enfant Parent
 - 4 000 euros au titre de l'Espace de Vie Social
 - 6 242,30 euros au titre de la régularisation
 - o Association crèche halte parentale / multi accueil aux p'tits câlins
 - 3 259 euros au titre de la régularisation
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif technique et financier de la présente délibération.

8. ENVIRONNEMENT

8.1 Lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles et les espèces végétales aquatiques envahissantes – Participation 2020 à verser au syndicat mixte de coordination hydraulique du nord Aunis (SYHNA)

(Délibération n°2020-12-13)

Sur proposition de **Madame Micheline BERNARD**, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Valide le montant de 34 622,73 € de participation à verser au SYHNA pour l'année 2020 dans le cadre de lutte collective intégrée et coordonnée contre les rongeurs aquatiques nuisibles et les espèces végétales aquatiques envahissantes,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

8.2 Projet éolien sur Saint Georges du Bois et Benon – Avis du conseil communautaire dans le cadre de l'enquête publique

(Délibération n°2020-12-14)

Madame Catherine DESPREZ, Présidente de séance, demande au Conseil communautaire de se prononcer sur le projet d'implantation d'un parc éolien sur les communes de SAINT-GEORGES DU BOIS et BENON

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec

6 abstentions

2 avis favorables

38 avis défavorables

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Donne un avis défavorable au projet de parc éolien à SAINT-GEORGES DU BOIS et BENON déposé par la société PE DE MOUCHETUNE,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

9. DÉCISIONS DU PRÉSIDENT PRISES EN VERTU DE SA DÉLÉGATION

Madame Catherine DESPREZ a informé l'Assemblée des décisions prises en application des délégations données par le Conseil Communautaire :

Développement Économique

Décision 2020D35 du 13 novembre 2020 - convention d'occupation précaire et d'accompagnement pour l'atelier numéro 2 à la Pépinière d'entreprises Indigo pour l'entreprise Brasserie des Jérôme.

Conservatoire de musique

Décision 2020D36 du 20 novembre 2020 - entretien et l'accord de l'Orgue du Conservatoire.

Tourisme

Décision 2020D37 du 23 novembre 2020 - octroi de subventions aux hébergeurs touristiques dans le cadre de l'aide au classement et à la qualification.

Services techniques

Décision 2020D38 du 27 novembre 2020 - signature et le dépôt d'une demande de permis de construire pour la construction de sanitaires et d'une Salle Multi-Activités au Conservatoire de Musique.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 19h30.

Fait à Surgères, le 17 décembre 2020

Le Président,
Jean GORIOUX

